

Publié le : 19 décembre 2003

## **Rentrée 2004 dans les lycées et collèges : scénario catastrophe**

Dès les annonces du budget 2004, le SNES avait alerté sur les conséquences des choix des ministres de l'Education qui ont argué de la baisse des effectifs du secondaire prévue d'ici 2006 pour justifier un budget calamiteux.

Trois mois après et en plein grand Débat sur l'avenir de l'Ecole, les conséquences concrètes des mesures budgétaires apparaissent crûment dans le cadre de la préparation de rentrée ( Réunions du Conseil Supérieur de l'Education du 17 décembre et du Comité Technique paritaire du 19 décembre).

La déperdition que subissent les lycées et collèges à la rentrée 2004 se décompose en 1500 suppressions d'emplois, 800 équivalents temps plein résultant de la suppression de 2500 emplois de stagiaires, 110 emplois d'enseignants gagés pour des emplois de direction, d'éducation et d'inspection, soit 2410 auxquels s'ajoutent 1500 à 2000 emplois à rendre par les académies supposées en dépassement de dotation les années précédentes (chapitre des crédits de suppléance). **Pour la seule année scolaire 2004-2005, le secondaire va donc rendre plus de 4000 emplois d'enseignants !**

En ce qui concerne l'encadrement éducatif 9000 postes supplémentaires de surveillants seront supprimés, 14 000 aides éducateurs arrivant en fin de contrat. 13000 postes d'assistants d'éducation sont créés. Le nombre d'adultes dans les écoles, collèges et lycées baissera donc de 10 000 personnes au moins à la rentrée 2004 après avoir déjà baissé de 10 à 15 000 en 2003 ! Ce qui va se traduire par un nouveau resserrement des structures puisque 2300 Equivalents emplois avaient déjà été supprimés à la rentrée 2003, ce qui correspond à la suppression de l'équivalent de 1300 divisions.

**D'ores et déjà, les recteurs préparent la traduction concrète de ces mesures dans les établissements. Faute de pouvoir "pressurer" encore plus les collèges qui l'ont été beaucoup ces dernières années, ils suppriment massivement les options en lycée (notamment en langues), remettent en cause très profondément les enseignements technologiques et professionnels en fermant les classes de première d'adaptation et de BTS par exemple. Ils remettent aussi en cause l'offre de formation dans les collèges ruraux, menaçant même dans certains cas de les fermer.**

Quant aux moyens de suppléance, intégrés dans le calcul de la dotation, ils reposent sur des calculs théoriques peu crédibles. Le recteur de Lyon vient d'ailleurs de décider dès ce mois de décembre de ne plus remplacer les absences inférieures à 1 mois !

Les mesures de carte scolaire vont se multiplier dans les académies du Nord de la France , où les efforts des personnels pour résorber les retards scolaires seront annihilés ; les effectifs seront particulièrement lourds dans les académies du Sud, la Guyane, la Guadeloupe et la Réunion, en expansion démographique.

Partout, la qualité de l'enseignement, la diversité de l'offre de formation et l'égalité d'accès à celle-ci seront compromises. Dans ces conditions, il n'y a plus de possibilité de progresser dans l'accès de tous aux savoirs et aux diplômes, ni de dispositifs possibles pour lutter contre l'échec scolaire.

**Le SNES avec la FSU prend tous les contacts nécessaires avec les autres syndicats des fédérations de l'Education pour discuter ensemble des initiatives à prendre.**

**SNES**

**Paris, le 23 janvier 2004**

**Communiqué de presse de SNES 23 janvier 2004**

## **Postes mis aux concours 2004 pour le second degré : une chute sans précédent qui aura des conséquences catastrophiques**

Le ministère vient d'annoncer que le nombre de postes mis aux concours 2004 pour le second degré était réduit à 12 500 pour les concours externes qui sont les seuls concours permettant de recruter des personnels nouveaux.

La régression, sans précédent, est d'un tiers par rapport à 2003 (18 000 postes). Il faut remonter à la fin des années 80 pour retrouver des chiffres aussi faibles.

Le ministère tente de se justifier en arguant d'une régression du nombre des élèves dans le second degré. Cet argument est contredit par les chiffres avancés par sa propre Direction de la Programmation et du développement (DPD) qui avaient été confirmés par l'audit commandé par le Ministère en décembre 2002.

L'audit chiffrait à 16 619 le nombre de départs en 2005 tout compris. La DPD, elle, chiffrait le nombre des personnels nouveaux nécessaire à 18 700 par an sur la période 2004-2011, à effectifs d'élèves constants et à 15 800 par an sur la période 2004-2008 en tenant compte de la régression des effectifs. Ce qui conduit pour les concours 2004 à un nombre de 18 500 postes minimum en tenant compte d'une part de la régression des effectifs d'élèves et du rendement réel des concours (en moyenne 8,5 recrutements effectifs pour dix postes mis aux concours).

Le déficit à la rentrée 2005 sera donc de 6000 enseignants.

L'argument des départs en retraite qui seraient retardés ne tient pas plus puisque les départs différés du fait de la disparition du Congé de Fin d'Activité et de la Cessation Progressive d'Activité sont compensés par des départs anticipés du fait de la nouvelle législation sur les retraites.

Ce choix en tout point catastrophique se traduira sur le terrain :

- d'une part par une réduction de l'offre de formation (suppression d'options, de sections, notamment dans les établissements technologiques et professionnels, d'établissements, notamment en milieu rural) et par une augmentation des effectifs par classe qui pénaliseront au premier chef les élèves les plus en difficulté.
- d'autre part par une explosion du recrutement de personnels précaires.

Il aura aussi pour conséquence de détourner encore un peu plus les étudiants des carrières de l'enseignement alors que les départs en retraite vont exploser, à partir de 2005 et pour plusieurs années, que les effectifs d'élèves du second degré vont repartir à la hausse d'ici quelques années et que les organismes internationaux (Commission Européenne et OCDE notamment) ne cessent d'alerter les gouvernements sur le risque majeur de pénurie d'enseignants dans les prochaines années.

Cette annonce faite en catimini confirme que le Ministre entend tirer du Grand débat, dont il a vanté avec beaucoup d'éclat l'intérêt, des conclusions qu'il a déjà largement anticipé. La future loi d'Orientation, qu'il prépare, consacra bien une régression sans précédent du système éducatif.

Le SNES va poursuivre sa campagne de sensibilisation de l'opinion sur cette question décisive des recrutements. Il propose dès maintenant, en s'adressant à l'ensemble des organisations syndicales de l'Education, qu'elle soit avec la préparation de la rentrée au cœur d'actions incluant la grève dans les prochaines semaines.

**SNES**

**Paris, le 23 janvier 2004**